



Mesdames, Messieurs

Membre de la plateforme de l'Agence  
des Droits Fondamentaux de l'UE

*Objet : communiqué  
décret Pétain du 30 juin 1941*

Nantes le 30 juin 2011

Mesdames, Messieurs,

**Il y a 70 ans, le 30 juin 1941, le maréchal Pétain**, chef d'un Etat soumis à l'occupant nazi, signait le décret qui amputait la Bretagne en lui enlevant le pays nantais. Ce décret a créé un précédent pour maintenir la partition de la Bretagne.

Nous appelons tous ceux qui refusent cette partition contre nature, à un rassemblement symbolique :

**Jeudi prochain 30 juin à 18h  
devant les Préfectures et Sous-préfectures  
des 5 départements bretons**

afin de commémorer ce triste anniversaire et rappeler que :

**-la séparation de la Loire Atlantique du reste de la Bretagne a été** maintenue arbitrairement et contre l'avis des élus et sans consultation des populations lors de la création des régions administratives en 1972.

**-le sondage gouvernemental de mars 2009 confirme que 68%** de la population bretonne des 5 départements est favorable à la réunification.

**-le CG 44 et le CR de Bretagne ont votés des vœux** en faveur de la réunification et que **plusieurs milliers d'élus** ont signé la charte pour la réunification

**-l'amputation de la Bretagne affaiblit l'ensemble des 5 départements bretons** en déstructurant les liens séculaires et les réseaux sportifs, médiatiques, culturels, économiques, universitaires, politiques... **affaiblit la Bretagne** en la privant de son département le plus peuplé et le plus industrialisé.

La 30 juin exigeons de l'Etat qu'il **condamne la « politique d'assimilation forcée »** exercée par ses administrations, la région administrative dite des Pays de Loire et les villes de Nantes et Saint Nazaire (substitution de la culture bretonne au profit de la culture dite « ligérienne ») envers les habitants de Loire-Atlantique et **engage le processus de réunification** de la BRETAGNE.

**Nous réclamons le retour de la Loire Atlantique dans une vraie région BRETAGNE car la** réunification donnerait de nouvelles capacités à celle-ci pour ses politiques publiques en faveur de son développement économique, culturel et social,